|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 20** | **Document C20/7-F** |
| **29 avril 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Rapport sur les progrès réalisés concernantle projet de locaux du siège de l'Union |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document rend compte, au titre du suivi, des progrès accomplis à ce jour dans le cadre de la conception et de la construction du projet de locaux du siège de l'Union.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[Décision 588 du Conseil](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en); [Résolution 212 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf); [Documents C18/123+Add 1](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en); [DL/12](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-DL-0012/en), [C16/7](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0007/en); [C19-ADD/2(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0002/en); [Décision 619 du Conseil](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en); [Document C20/37](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en); [Document C20/29](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0029/en); [Document C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/en); [Document C20/15](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en) |

# 1 Introduction

**1.1** La Décision 619 a été adoptée lors de la session additionnelle du Conseil tenue à Genève le 27 septembre 2019, afin d'approuver le coût direct final du projet de nouveau bâtiment du siège de l'Union d'un montant de 170 139 000 CHF, comme indiqué dans le Document C19-ADD/2, qui sera intégralement financé au moyen des fonds disponibles, à savoir par le prêt consenti par le pays hôte à hauteur de 150 000 000 CHF, par des parrainages et des dons à hauteur de 15 140 000 CHF et par le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment à hauteur de 5 000 000 CHF.

# 2 Considérations générales

**2.1** Au cours de sa session extraordinaire, le Conseil a chargé le Secrétaire général de rendre compte de l'état d'avancement des activités qui doivent être menées et de faire rapport au Conseil à sa session de juin 2020.

# 3 Rapport concernant l'état d'avancement du projet

## 3.1 Mise à jour du projet

À compter de janvier 2020, la Division responsable du projet de bâtiment (BDP) a mis en œuvre les phases de conception successives conformément aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et à la pratique locale. Les phases 4.32 et 4.33 seront mises en œuvre en parallèle, à mesure de l'évolution du projet.

Le projet de l'ouvrage (aussi appelé "projet détaillé") désigne la phase consistant à affiner la conception et à définir les plans, les spécifications et les devis. Le projet de l'ouvrage comportera des produits tels que des croquis 2D et 3D, des estimations de coûts, des plans pour la passation de marchés, etc. Il s'agit de la phase dans laquelle le coût total du projet est identifié (avec un degré de précision de ± 10% conformément à la norme de la SIA). Dans ce contexte, les activités ci‑après sont menées à bien:

### 3.1.1 Phase du projet de l'ouvrage (phase 4.32)

Le projet de l'ouvrage est parfois désigné par les termes "[projet détaillé](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Developed_design)" ou "définition". Il s'agit du processus consistant à développer l'avant-projet [approuvé](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Approved). Au terme de la phase du projet de l'ouvrage, le projet devrait indiquer les dimensions exactes et préciser la coordination technique, en décrivant toutes les [composantes](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Component) [principales](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Mains) du [bâtiment](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Building) et la façon dont elles s'intègrent les unes aux autres. [La](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Detailed_design) phase du projet de l'ouvrage devrait fournir des [informations](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Information) suffisantes pour permettre la soumission des demandes d'[autorisation réglementaire](https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Statutory_approvals).

Données de base: avant-projet, décision préalable des autorités responsables de la délivrance des permis.

Objectifs: Projet de l'ouvrage et coûts optimisés; calendrier défini.

• Janvier à juillet – Ateliers visant à confirmer le cahier des charges et les exigences fonctionnelles afin de mettre le projet à exécution.

• À partir de juillet – Consultation des parties prenantes au sujet des besoins opérationnels et des propositions concernant l'aménagement de l'espace.

• Janvier à novembre – Contrôle des coûts et analyse de la valeur[[1]](#footnote-1) afin de veiller à ce que les fonctions requises dans le cadre du projet puissent être mises en œuvre au coût le plus bas.

### 3.1.2 Demande de permis de construire (phase 4.33)

Procédure d'obtention de permis, soumission de la documentation fournie lors de la phase du projet de l'ouvrage.

Objectifs: obtenir le permis de construire auprès des autorités locales.

• Mars à octobre – Consultation des autorités locales (voir le point 3.3).

• Octobre 2020 – Soumission du projet de demande de permis.

• Décembre – Soumission de la demande de permis aux autorités locales.

Le délai estimé pour l'obtention du permis de construire est de 3 à 6 mois.

## 3.2 Consultation des autorités locales

Afin de garantir un processus d'approbation rapide et sans heurts, des consultations sont menées auprès des autorités locales pour anticiper l'obtention du permis de construire. En effet, les enseignements tirés d'autres projets de construction ont montré que certains bureaux locaux délivrent une autorisation uniquement s'ils ont été informés au préalable d'éventuels problèmes importants et s'ils ont été consultés à cet égard, et si des solutions sont élaborées conjointement avant la soumission de la documentation liée à la demande de permis. La liste concernant les consultations est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/INF%20A_Preconsultations.pdf).

## 3.3 Mise en œuvre des exigences du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU afin d'assurer la conformité aux normes UN-MOSS dans le domaine public

L'obligation de mise en œuvre des exigences du DSS de l'ONU relève d'un processus distinct déployé aux côtés du pays hôte afin d'assurer la conformité aux normes UN-MOSS dans le domaine public.

Une réunion de coordination sur l'évaluation des risques de sécurité et le lancement d'une étude de faisabilité effectuée sous la direction du pays hôte a eu lieu en janvier 2020. Le calendrier prévu était le suivant:

• Janvier-mars 2020: Définition de la portée des travaux, notamment des besoins des parties prenantes (toutes les parties concernées, outre l'UIT).

• Avril-août 2020: Appel d'offres et sélection de l'adjudicataire.

• Septembre-mai 2021: Étude de faisabilité.

Les résultats de l'étude de faisabilité effectuée par le pays hôte et de l'estimation des coûts seront examinés lors de réunions de coordination spéciales (Groupe de travail sur la sécurité, constitué de représentants de la Mission permanente de la Suisse, de la police fédérale suisse et de l'UIT).

Le pays hôte a également précisé que la mise en œuvre des exigences de sécurité UN-MOSS dans le domaine public doit faire l'objet d'un processus de conception et d'autorisation distinct. À ce titre, il a été demandé à l'UIT de procéder à la demande de permis pour la construction du nouveau bâtiment sur la parcelle de l'UIT dans le cadre d'un processus indépendant. La Mission suisse a toutefois fourni des assurances à l'UIT et confirmé que les autorités suisses compétentes tiendront compte des exigences UN-MOSS et réfléchissent actuellement à la meilleure manière de parvenir aux résultats attendus, conformément au calendrier de construction et à la date prévue pour l'inauguration du nouveau bâtiment.

Une lettre de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, dans laquelle celle-ci confirme son engagement vis‑à-vis des exigences de sécurité de l'UIT, est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/INF%20B_Letter%20MIGE_s%C3%A9curit%C3%A9%20p%C3%A9riph%C3%A9rique.pdf).

## 3.4 Parrainages et dons

Depuis l'adoption de la Décision 619, l'UIT n'a reçu aucun parrainage ou don supplémentaire.

Aux termes du point 4 du *décide* de la Décision 619, tout parrainage ou don futur ne sera utilisé que pour compenser le coût direct final du projet, sans créer de nouveaux coûts indirects ni retarder encore le projet, et n'aura pas pour effet d'accroître le coût direct final approuvé du projet, d'un montant de 170 139 000 CHF. Dans ce contexte, il est peu probable que des parrainages supplémentaires soient effectués.

À titre d'exemple, un sponsor pourrait souhaiter améliorer le bâtiment en finançant la réalisation d'un revêtement en marbre dans le lobby, au lieu du sol en béton prévu. Cela aurait pour effet d'accroître le coût du projet sans faire renchérir les coûts à la charge de l'UIT, qui pourraient même baisser dans la mesure où le coût du sol en béton serait déduit du coût total à la charge de l'UIT.

Le secrétariat a donc demandé au Groupe MSAG d'examiner cette question et de recommander au Conseil de réexaminer le point 4 du *décide* de la Décision 619, afin que des parrainages et des dons supplémentaires puissent être acceptés, même lorsqu'ils entraînent une augmentation des coûts directs et/ou indirects du projet, à condition qu'ils n'entraînent pas une augmentation des coûts pour l'UIT.

## 3.5 Soumission de la demande concernant la seconde tranche du prêt

La documentation technique pour la demande concernant la seconde tranche du prêt d'un montant de 150 000 000 CHF (soit 138 000 000 CHF) a été transmise aux autorités suisses le 9 décembre 2019.

Le 22 avril, le Conseil fédéral a approuvé un prêt de 95,6 millions CHF (soit la part de la seconde tranche du prêt incombant aux autorités fédérales), le solde de 42 400 000 CHF étant financé par une contribution du canton de Genève, afin de financer le projet de démolition et de reconstruction du siège de l'UIT. La prochaine étape consistera à transmettre le dossier en vue de son traitement par le Parlement lors de ses sessions d'automne et d'hiver 2020.

– Le message est soumis aux commissions parlementaires compétentes.

– La première chambre donne son approbation durant la session d'automne, en septembre 2020.

– La deuxième chambre donne son approbation durant la session d'hiver, en décembre 2020.

Les fonds devraient pouvoir être mis à disposition dès le début de l'année 2021. Dans l'intervalle, les fonds issus de la première tranche du prêt continuent d'être mis à disposition par le pays hôte jusqu'en juin 2021.

## 3.6 Registre des risques

Un registre des risques complet a été élaboré en vue de la session additionnelle du Conseil qui a eu lieu en septembre 2019. Le registre s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques globale liée aux activités de conception et de construction, afin d'évaluer le cahier des charges de façon régulière pour identifier les incidences que pourrait avoir l'exécution du projet dans le futur.

Des ateliers sur les risques sont organisés fréquemment afin d'identifier/d'actualiser les risques et leurs incidences potentielles, ainsi que les stratégies d'atténuation. Les résultats de ces ateliers sont utilisés afin d'élaborer des recommandations visant à affecter de manière efficace la provision pour imprévus.

Cette approche est conforme à la norme internationale ISO 31000:2009: Management du risque – Principes et lignes directrices.

La provision pour imprévus représente environ 8% (soit 12,6 millions de CHF) du budget pour les codes CFC 1 à 9 et devra être utilisée dans les cas où des services n'auront pas été fournis et/ou en cas de dépenses imprévues dues à des risques ou des travaux non prévus durant les phases de démolition et de construction. Au préalable, une analyse opérationnelle et financière des services non prévus, visant à justifier la pertinence et le bien-fondé des travaux, sera effectuée par Hill International sous la forme d'un rapport, afin de préciser les motifs justifiant les interventions supplémentaires.

Afin que la gestion des risques soit efficace, un certain nombre de principes ont été définis et appliqués (voir l'[Annexe A](#AnnexeA)). Un cadre a été élaboré et mis en œuvre afin d'intégrer la gestion des risques dans les processus de l'organisation liés à la gouvernance, la stratégie et la planification, et un suivi a été exercé.

L'objectif est de veiller à ce que la gestion des risques fasse partie intégrante des processus et des politiques de l'organisation en matière de gestion et d'établissement de rapports.

Le Groupe MSAG a fait observer que, compte tenu des crédits actuels qu'il est proposé d'affecter, qui s'établissent à 500 000 CHF seulement, le montant de la provision n'atteindra pas le montant requis de 12,6 millions CHF dans des délais acceptables. Selon les estimations du Groupe MSAG, une dotation annuelle moyenne de 1,8 millions CHF est nécessaire pendant la durée du projet, c'est-à-dire sept ans. En conséquence, le secrétariat a proposé au Groupe MSAG que les cotisations à la Caisse d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) alimentent le Fonds pour le registre des risques et que les fonds éventuels restant sur ce compte à la fin de la construction soient versés dans le Fonds ASHI plutôt que dans le Fonds de réserve. La mise en œuvre d'une telle mesure exigerait de modifier la Décision 619.

Au 31 décembre 2019, le Fonds pour le registre des risques s'établissait à 1 425 000 CHF.

La version actualisée du registre des risques est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/INF%20C_Risk%20register.xlsx).

## 3.7 Calendrier des dépenses ou outil de suivi des coûts

Depuis le début du projet, l'état d'avancement des tâches (à savoir le volume de travail effectué au regard des tâches ou le pourcentage de tâches menées à bien) fait l'objet d'un suivi et de mises à jour.

On a créé un outil de suivi des coûts associant les coûts réels des travaux déjà effectués et les coûts estimés des travaux restants, c'est-à-dire les coûts planifiés par rapport aux coûts estimés. Cet outil permet surtout de calculer la différence entre les coûts planifiés et les coûts de référence. Cette différence, ou écart entre les coûts, permet de vérifier si le projet respecte le budget prévu.

Le calendrier des dépenses est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/INF%20D_Schedule%20of%20expenditure%2017_27_EN.xlsx).

## 3.8 Calendrier préliminaire du projet

Hill international, qui s'appuie sur la contribution importante du consortium d'architectes CDTK et en coordination avec la Division responsable du projet de bâtiment, est chargé de suivre, d'examiner et d'actualiser le calendrier de conception et de construction.

Le calendrier préliminaire du projet est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/INF%20E_Schedule.pdf).

## 3.9 Incidences financières du maintien de l'utilisation de la salle de conférence Popov sur la valeur marchande de la Tour

À la suite d'une demande de propositions, un contrat a été conclu avec SPG Intercity, un spécialiste de l'immobilier, afin de fournir une analyse financière/économique de l'option consistant à conserver l'utilisation de la salle après la vente de la Tour.

Les résultats de cette analyse montrent que les incidences financières sur la valeur marchande de la Tour sont relativement limitées par rapport à la valeur globale du bâtiment.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Tour inoccupée à 100% – Vente prévue en 2027 |
| **Valeur marchande**[[2]](#footnote-2)Montants estimés[[3]](#footnote-3), en CHF | **Sans l'utilisation de la salle Popov** | **Avec l'utilisation de la salle Popov** |
| **33 730 000** | **33 110 000** |

L'analyse montre toutefois que les investisseurs pourraient considérer la conservation de la salle Popov par l'UIT comme un facteur négatif qui limiterait la possibilité d'exploiter l'intégralité du sous-sol, ne permettrait pas au futur propriétaire d'utiliser les locaux autrement que comme des salles de conférence, rendrait plus complexe la réalisation des travaux de rénovation nécessaires et rendrait impossible la transformation totale du site. En conséquence, la conservation de la salle Popov n'est pas recommandée dans cette analyse.

Dans l'optique de la vente future du site, l'analyse met en avant une recommandation concernant une option de vente et de cession-bail à titre de stratégie intéressante à envisager. Cette option offrirait plusieurs avantages:

• Pour un investisseur privé, une telle transaction garantirait un revenu locatif immédiat pendant une durée fixe, ce qui permettrait d'atténuer au maximum les incidences négatives de l'inoccupation des locaux sur le prix.

• La sécurité locative offerte sur une période donnée rendrait l'investissement plus attractif et attirerait un grand nombre d'investisseurs, ce qui pourrait renforcer la concurrence entre les acheteurs.

• La période de cession-bail permet à l'acheteur d'anticiper le devenir du bâtiment, de définir une stratégie de développement, de préparer la phase de rénovation et de précommercialiser tout ou partie des surfaces. La durée totale d'inoccupation est ainsi réduite par rapport à l'acquisition d'un bâtiment inoccupé.

• Cette vente pourrait intervenir avant 2027 et pourrait, sous réserve des incidences des évènements récents (COVID-19), s'effectuer dans une conjoncture immobilière favorable, en particulier compte tenu des prix actuels du marché.

|  |  |
| --- | --- |
|  | "Cession-bail" d'une durée de 3 ans – vente en 2023 |
| **Valeur marchande[[4]](#footnote-4)**Montants estimés[[5]](#footnote-5), en CHF | **Sans l'utilisation de la salle Popov** | **Avec l'utilisation de la salle Popov** |
| **41 850 000** | **41 220 000** |

Néanmoins, cette recommandation entraînerait un certain coût pour l'UIT, notamment des coûts de location et d'exploitation du site pendant une période estimée à 3 ans. Selon les estimations du loyer de cession-bail et l'historique des coûts d'exploitation du site, le coût global pour l'UIT serait d'environ 3 580 000 CHF par an.

La méthodologie et les paramètres utilisés pour le calcul des différents scénarios sont présentés [ici](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/INF%20F_Expertise%20Tour_R%C3%A9sum%C3%A9.pdf).

## 3.10 Fusion de la Division de la gestion des installations et de la Division responsable du projet de bâtiment.

La Division de la gestion des installations (FMD) et la Division responsable du projet de bâtiment (BPD) ont été fusionnées pour former une seule "Division chargée de la gestion des installations et du projet de bâtiment" à compter du 1er avril 2020. Cette mesure vise à optimiser les ressources actuellement disponibles et à garantir un processus efficace et sans heurts dans le contexte de la démolition du bâtiment Varembé, du relogement du personnel et de la construction du nouveau bâtiment. En particulier, de nombreuses activités de gestion de l'espace devront être menées à bien, pendant et après la période de construction, et certaines des ressources de l'ancienne Division FMD seront utilisées pour mettre en place des dispositions temporaires afin d'assurer la continuité des services (électricité, chauffage et ventilation, etc.) pendant la période de relogement, ainsi que dans le cadre du processus de mise en service et de transfert lors de la livraison du bâtiment.

La fusion de ces Divisions a permis d'utiliser les économies pour financer en partie la création d'un poste temporaire (pendant la durée du projet) de responsable de l'aménagement des locaux. Une fois qu'il/elle aura été recruté(e), le/la responsable engagera des échanges avec le personnel, gèrera les dispositions temporaires durant la phase de relogement du personnel et déterminera l'aménagement final des locaux conformément aux recommandations liées à l'espace de travail dans le nouveau bâtiment.

# 4 Mise à jour des informations financières

## 4.1 Confirmation du budget disponible

La Décision 619 a été adoptée à la session additionnelle du Conseil tenue à Genève le 27 septembre 2019, afin d'approuver le coût direct final du projet de nouveau bâtiment du siège de l'Union, d'un montant de 170 139 000 CHF, comme indiqué dans le Document C19-ADD/2, intégralement financé au moyen des fonds disponibles, à savoir:

• un prêt du pays hôte d'un montant de 150 000 000 CHF – comme indiqué au § 3.7 du présent rapport, la demande de prêt d'un montant de 150 millions CHF a été soumise.

• le Fonds pour le nouveau bâtiment, d'un montant de 5 000 000 CHF.

• des parrainages et dons à hauteur de 15 140 000 CHF – les fonds actuellement disponibles qui ont effectivement été reçus au titre de parrainages et de dons se répartissent comme suit:

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de financement | Pays | Montant reçu |
| Parrainage | Arabie saoudite (10 000 000 CHF) | 2 000 000,00 |
| Parrainage | Émirats arabes unis (5 000 000 CHF) | 1 000 000,00 |
| Don | République tchèque (100 000 USD) | 95 251,40 |
| Don | Ghana (40 000 CHF) | 40 000,00 |
| Autre | Frais d'inscription au concours d'architecture | 46 935,47 |
|  | **Total en CHF** | **3 182 186,87** |

 |
|  |

Lors de la session extraordinaire qu'il a tenue en septembre 2019, le Conseil a décidé de créer un Fonds pour le registre des risques (point 3 du *décide* de la Décision 619) visant à prévoir une garantie financière additionnelle pour compenser les risques non atténuables, qui sera financé au titre de décisions ultérieures du Conseil à compter de 2020. Un montant de 1 425 000 CHF est actuellement affecté au Fonds pour le registre des risques.

## 4.2 Flux de trésorerie

L'un des aspects les plus essentiels de ce projet tient aux flux de trésorerie et au suivi de ces flux de trésorerie effectué par Hill International. Les flux de trésorerie permettent de donner rapidement une indication claire lorsqu'un projet commence à s'écarter de la progression attendue. Afin d'éviter un tel écart, un rapport éprouvé visant à représenter les progrès prévus et les progrès effectifs sous la forme d'un graphique, y compris les variations raisonnables, est utilisé pour identifier rapidement les problèmes éventuels de façon que des mesures d'atténuation puissent être mises en œuvre.

À l'heure actuelle, les activités menées au titre du projet sont financées au titre de la première tranche du prêt du pays hôte, d'un montant de 12 millions CHF. La mise à disposition des fonds est garantie jusqu'en juin 2021, de manière à fournir un flux de trésorerie continu et à ménager le temps nécessaire pour l'approbation de la seconde tranche du prêt, d'un montant de 138 millions CHF, et la signature du contrat de prêt avec la FIPOI.

Le calendrier de financement (voir [l'Annexe B](#AnnexeB)) indique les dépenses prévues qui seront à la charge de l'UIT durant toute la période de conception et d'exécution des travaux pour le nouveau bâtiment, conformément à la répartition CFC demandée par le pays hôte. Les montants figurant dans le tableau sont, pour partie, des montants effectifs (de 2017 jusqu'à aujourd'hui). Cependant, les prix indiqués sont pour l'essentiel des montants estimés sur la base de la planification provisoire des études et des travaux communiquée par les concepteurs et dans le cadre du budget approuvé à la session additionnelle du Conseil tenue le 27 septembre 2019 à Genève.

## 4.3 Dépenses engagées à ce jour

Les dépenses courantes (voir [l'Annexe B](#AnnexeB)) découlent exclusivement des honoraires du consortium d'architectes, CDTK, et du consultant pour l'appui à la gestion de projet, Hill International. Les dépenses engagées à ce jour sont conformes aux prévisions dont il est rendu compte chaque trimestre au pays hôte, et les demandes de financement sont traitées chaque trimestre afin de couvrir les dépenses en cours au titre du projet.

Après vérification et validation des montants estimés, le montant nécessaire est transféré sur le compte bancaire de l'UIT.

Les appels de fonds représentés dans le tableau ci-dessous sont effectués de manière trimestrielle, comme indiqué précédemment. Ces appels de fonds sont effectués non seulement sur la base du calendrier transmis par les fournisseurs de services (CDTK et Hill International), mais aussi en fonction des dépenses potentielles (analyses, forages, relevés topographiques, etc.) qui pourraient être nécessaires durant la phase de conception financée au titre de la première tranche du prêt.

## 4.4 Dépenses prévues par rapport aux dépenses effectives

Le graphique présenté dans [l'Annexe C](#AnnexeC) représente les dépenses réelles (barres rouges) par rapport aux dépenses prévues (barres bleues). Ce graphique permet de suivre chaque mois de manière mesurable les dépenses encourues, afin que des mesures correctives puissent être prises rapidement. En outre, il permet de suivre les montants liés au registre des risques (courbe en pointillés noirs) à mesure de l'avancement du projet. La provision pour imprévus (courbe verte) sera modifiée à mesure que des prélèvements sur cette provision seront effectués, conformément à l'approche définie au point 3.8.

## 4.5 Coûts indirects du projet

Conformément à la Décision 619 du Conseil et au tableau présenté à la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) tenue en février 2020, un montant de 935 000 CHF sera affecté au titre des coûts indirects. Le tableau concernant les coûts indirects du projet est présenté dans [l'Annexe D](#AnnexeD).

Les coûts indirects doivent faire l'objet d'une provision annuelle conformément aux indications présentées dans le tableau ci-dessous et sont inscrits au budget d'exploitation de l'UIT pendant la durée du projet.

# 5 Définition des servitudes avant la soumission de la demande de permis

Avant la soumission de la demande de permis de construire, il faut identifier et examiner les servitudes nouvelles et existantes. Le secrétariat s'emploie actuellement à désigner un notaire connaissant l'histoire des bâtiments de l'UIT ainsi que le statut, les privilèges et les immunités de l'UIT. Avant l'établissement des actes notariés, des consultations devront être menées auprès des différents propriétaires et/ou bénéficiaires afin de convenir des modalités sous la forme d'un accord écrit qui devra faire partie de la demande de permis. Le notaire certifiera l'accord et procèdera à l'établissement des servitudes.

# 6 Création d'un système de classement des dossiers afin d'instaurer un environnement sans papier

Alors que le projet de nouveau bâtiment de l'UIT suit son cours, il devient urgent de disposer de procédures de travail souples et sans papier, et, bien que l'UIT mette progressivement en place des méthodes de travail électroniques depuis de nombreuses années, nombre de processus ne sont pas entièrement numériques, comme le met en évidence la crise actuelle. Le personnel, les membres et les autres parties prenantes de l'UIT doivent être en mesure d'accéder aux informations en ligne et de les utiliser depuis de multiples sources, en temps réel et à tout moment (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). En outre, il existe une demande croissante concernant des outils plus collaboratifs. Le [Document C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/fr) (Continuité des activités – Gestion de l'information) et le [Document C20/15](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en) (Rapport d'activité sur le projet ORMS) donnent de plus amples informations à cet égard.

# 7 Continuité des activités – Organisation des conférences pendant les phases de démolition du bâtiment Varembé et de construction du nouveau bâtiment

Après enquête auprès de tous les secteurs de l'UIT concernant les besoins en matière de salles depuis la mi-2022 jusqu'à 2025/2026, des séances de travail ont été organisées entre l'UIT et la FIPOI/le CICG afin de répondre à toutes les demandes (hormis pour les groupes de travail de l'UIT‑R et certains groupes de travail de l'UIT-T, pour lesquels les lieux des réunions doivent encore être déterminés). Ces travaux sont désormais achevés et une synthèse de toutes les propositions sera soumise aux Secteurs de l'UIT. Chaque Secteur devra ensuite étudier les propositions de salles et de dates avant de les valider en association avec le Département des conférences et publications, puis avec la FIPOI/le CICG. Une fois approuvées, les dates seront présentées dans le Document [C20/2](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0002/en) (Dates et durée proposées pour les sessions de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil de l'UIT et les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil en 2020 et 2021) et dans le Document [C20/37](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en) (Calendrier des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union pour la période 2020-2023).

# 8 Communication interne et externe dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment

L'UIT a mis au point une stratégie pour la communication interne et externe au sujet du futur siège de l'UIT et des questions connexes liées à la gestion du changement dans le cadre de la Stratégie et du plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel. Le recrutement d'un responsable de la communication interne et externe chargé de promouvoir la mise en œuvre la stratégie, sur un poste temporaire de grade P3, suit son cours.

# 9 Incidences du COVID-19

À l'instar de tout le personnel de l'UIT, la Division BPD est en télétravail depuis la mi-mars. Toutes les activités de conception, y compris les ateliers thématiques, les réunions de coordination technique avec CTDK et ses sous-traitants et les consultations avec les parties prenantes en interne pour la confirmation des exigences fonctionnelles, en particulier sur le plan technique, ont été menées à distance. En raison de l'épidémie de COVID-19, plusieurs membres de l'équipe du fournisseur ont dû prendre des congés de maladie, et la Division BPD a fait preuve de toute la souplesse nécessaire pour s'adapter au calendrier des produits du fournisseur de façon à garantir la continuité des activités.

L'autre étape majeure pour cette année est la soumission de la demande de permis fin 2020. Dans ce contexte, l'UIT doit consulter les autorités locales, lesquelles sont fermées jusqu'à nouvel avis. En fonction de la durée de fermeture, la Division BPD devra reporter le processus de consultation et, probablement, la soumission ultérieure de la demande de permis.

De plus, en raison de la situation d'urgence liée au COVID-19, la session de printemps du Parlement a été annulée. Toutefois, le pays hôte a confirmé qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir concernant le traitement de la demande de prêt de l'UIT à ce stade. Le message doit être transmis au Parlement en automne/hiver et l'annulation de la session de printemps est donc sans conséquences à cet égard.

Les risques ont évolué, et le registre des risques est actuellement mis à jour à la lumière de la crise actuelle, en vue de réévaluer la probabilité, les incidences et les mesures d'atténuation. Parallèlement, il y a lieu de tirer certains enseignements positifs, dans la mesure où cette crise a permis de démontrer de façon éloquente le potentiel des technologies et la capacité de l'UIT à travailler efficacement au moyen du télétravail et à s'appuyer sur des moyens électroniques dans toute la mesure possible. Les États Membres font également preuve de souplesse en se réunissant de manière virtuelle et en prenant les décisions nécessaires. La résilience institutionnelle de l'UIT est mise à l'épreuve, et des informations concernant les besoins et les exigences sont communiquées au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/en): Continuité des activités – Gestion de l'information, et Document [C20/15](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en): Rapport d'activité sur le projet ORMS), afin de promouvoir la résilience et de garantir la continuité des activités. La direction de l'UIT s'est réunie de façon virtuelle à intervalles réguliers, afin de réduire au maximum les incidences sur les processus décisionnels en interne.

Les restrictions actuelles concernant l'accès au bâtiment Varembé pourraient avoir des conséquences pour le transfert des archives du BR.

Malheureusement, nul ne peut prédire à ce stade quelles seront les incidences réelles du Covid-19 sur la durée du projet et ses conséquences financières à terme. L'UIT mettra tout en œuvre pour atténuer autant que possible les incidences afin de rattraper les retards éventuels ultérieurement, une fois les conséquences de la pandémie connues.

En tout état de cause, un élément a été ajouté au registre des risques pour prendre en considération et anticiper les changements éventuels qui pourraient être apportés à la conception à la suite d'une analyse des incidences du Covid-19 sur le nouveau cahier des charges pour le bâtiment.

Annexe A



**Mise en œuvre de
la gestion des risques**

**Suivi et examen du cadre**

**Principes**

a) Création de valeur

b) Intégration dans les processus institutionnels

c) Intégration dans la prise de décisions

d) Tenir expressément compte de l'incertitude

e) Caractère systématique, structuré et opportun

f) S'appuyer sur les meilleures informations disponibles

g) Adaptation

h) Prise en compte des facteurs humains et culturels

i) Transparence et inclusivité

j) Faciliter l'amélioration et le renforcement continus de l'organisation

**a) Création de valeur**

**b) Intégration dans les processus institutionnels**

**c) Intégration dans la prise de décisions**

**d) Tenir expressément compte de l'incertitude**

**e) Caractère systématique, structuré et opportun**

**f) S'appuyer sur les meilleures informations disponibles**

**g) Adaptation**

**h) Prise en compte des facteurs humains et culturels**

**i) Transparence et inclusivité**

**j) Faciliter l'amélioration et le renforcement continus de l'organisation**

**Processus**

a) Création de valeur

b) Intégration dans les processus institutionnels

c) Intégration dans la prise de décisions

d) Tenir expressément compte de l'incertitude

e) Caractère systématique, structuré et opportun

f) S'appuyer sur les meilleures informations disponibles

g) Adaptation

h) Prise en compte des facteurs humains et culturels

i) Transparence et inclusivité

j) Faciliter l'amélioration et le renforcement continus de l'organisation

**Suivi et examen**

**Communication et consultation**

**Analyse**

**Évaluation**

**Identification**

**Évaluation des risques**

**Contexte**

**Traitement du risque**

**Amélioration continue du cadre**

**Conception d'un cadre pour la gestion des risques**

a) Création de valeur

b) Intégration dans les processus institutionnels

c) Intégration dans la prise de décisions

d) Tenir expressément compte de l'incertitude

e) Caractère systématique, structuré et opportun

f) S'appuyer sur les meilleures informations disponibles

g) Adaptation

h) Prise en compte des facteurs humains et culturels

i) Transparence et inclusivité

j) Faciliter l'amélioration et le renforcement continus de l'organisation

**Mandat et
engagement**

a) Création de valeur

b) Intégration dans les processus institutionnels

c) Intégration dans la prise de décisions

d) Tenir expressément compte de l'incertitude

e) Caractère systématique, structuré et opportun

f) S'appuyer sur les meilleures informations disponibles

g) Adaptation

h) Prise en compte des facteurs humains et culturels

i) Transparence et inclusivité

j) Faciliter l'amélioration et le renforcement continus de l'organisation

**Cadre**

a) Création de valeur

b) Intégration dans les processus institutionnels

c) Intégration dans la prise de décisions

d) Tenir expressément compte de l'incertitude

e) Caractère systématique, structuré et opportun

f) S'appuyer sur les meilleures informations disponibles

g) Adaptation

h) Prise en compte des facteurs humains et culturels

i) Transparence et inclusivité

j) Faciliter l'amélioration et le renforcement continus de l'organisation

Figure A – Relations entre les principes, le cadre et le processus de gestion des risques

Annexe B

Figure B – Flux de trésorerie en CHF (mars 2020)



Figure C – Planification financière pour la première tranche du prêt (mars 2020)



Annexe C



Annexe D

Tableau des coûts indirects prévus pour 2020



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. L'analyse de la valeur vise à promouvoir le remplacement des matériels et des méthodes par d'autres options moins coûteuses, sans compromettre leur caractère fonctionnel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Valeur calculée à partir des données recueillies en décembre 2019. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le calcul porte sur une période de 10 ans comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2030. [↑](#footnote-ref-3)
4. Valeur calculée à partir des données recueillies en décembre 2019. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le calcul porte sur une période de 10 ans comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2030. [↑](#footnote-ref-5)